PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Formulaire de demande préalable de destruction ou de déplacement d'éléments rocheux

Nom, Prénom ou Raison Sociale

Représentant

Adresse

N° Siret (ainsi que N° PACAGE si exploitant)

Tel : Mail :

Accord du propriétaire de la parcelle (courrier ou mail) : ❒ OUI ❒ NON

Parcelle en site Natura 2000 ❒ OUI ❒ NON ❒ Ne sait pas

Parcelle engagée en MAEC ❒ OUI ❒ NON

Description des travaux :

Type de travaux envisagés	Commune(s)	Références cadastrales	Surface totale de la parcelle	Surface en m² des éléments rocheux impactés par les travaux	Typologie des éléments rocheux (voir notice jointe)	Parcelle ayant déjà fait l'objet d'une intervention similaire O/N
		Total				

Descriptif et objectif(s) des différents travaux envisagés

_____

_____

_____

_____

Motif de la destruction envisagée

❒ Urbanisation	❒ Création d'accès, chemin	❒ Amélioration du caractère mécanisable
❒ Travaux de réouverture : à préciser _____		❒ Autre à préciser :

Type d'outil(s) utilisé(s) : _____

Destination de la parcelle après travaux :

1) Usage non agricole (aménagement touristique, communal, urbanisation …) à préciser :

_____

_____

_____

2) Prairie

Typologie de la prairie	Usage de la prairie
❒ permanente (implantée depuis au moins 6 ans)	❒ fauchée
❒ temporaire	❒ pâturée
	❒ fauchée et pâturée

3) Autres cultures à préciser : _____

_____

_____

_____

_____

4) Autre à préciser : _____

_____

_____

_____

_____

Documents à joindre :

❒ plan cadastral,

❒ si vous êtes exploitant agricole, votre registre parcellaire graphique de votre dernière déclaration PAC en indiquant distinctement la localisation des éléments à détruire/ la localisation des zones de travaux souhaitées,

❒ des photos de bonnes qualité si possible en période de végétation (avril à septembre) de près et de loin afin que l'on puisse distinguer clairement la végétation environnement et la densité des éléments rocheux.

❒ l'étude réalisée par un organisme ou un bureau d'étude pour les travaux de destruction d'éléments rocheux intégrés dans un projet d'urbanisation, extension agricole ou ouverture de milieu.

❒ en cas de location, l'accord du ou des propriétaires des parcelles (précisez les propriétaires injoignables)

❒ diagnostic pastoral

❒ plan de gestion intégré alpage

A _____le _____

Je certifie que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et je joins les pièces justificatives correspondantes.

La signature est précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».
(Pour un GAEC, signature de tous les associés).

Note explicative

Description des éléments rocheux concernés par ce formulaire : affleurements rocheux, murs, murgers, pierriers…

Un affleurement rocheux est un ensemble rocheux mis à nu par un ensemble de facteurs naturels Ce relief est caractéristique du Massif du Jura. Outre son aspect paysager, il peut abriter de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales menacées ou protégées uniquement liées à ce type d'habitat.

La taille des affleurements rocheux varie et fait l'objet d'une typologie. On distingue 4 types d'affleurements rocheux :

- type 1 « têtes de chat » (dimension décimétrique)

tête de chat isolée

« Affleurements dépassant de la surface du sol de quelques centimètres, peu étendus (en général < 1m²) relativement isolés (1 par are). Ces affleurements sont en général situés sur des prés de fauche de bonne valeur agronomique, dans des dépressions topographiques et des zones au relief très peu marqué (topographie plane). Ils peuvent également être situés dans des pâtures dont les performances fourragères sont bonnes où les refus peuvent aisément être fauchés.

Les enjeux en matière paysagère et écologique sont généralement plus limités que pour les types 2 et 3 : il s'agit rarement d'un habitat d'espèce remarquable ou d'un élément d'une zone référencée pour sa qualité paysagère ou environnementale.

Ces affleurements peuvent constituer une gêne pour l'intervention mécanique sur les parcelles, en particulier lors du passage des engins de fauche (dégradation des lames par raclage de l'affleurement). Ainsi, la réduction de la dégradation des faucheuses et l'optimisation agronomique des prés de fauche constituent la principale motivation des exploitants qui souhaitent supprimer ces affleurements.

- type 2 « bancs rocheux et réseau dense têtes de roches » (dimension métrique à décamétrique)

- type 3 « autres affleurements rocheux »(dimension métrique à décamétrique)

Le demandeur doit indiquer dans son formulaire (tableau « affleurements visés par le projet ») les types d'affleurements rocheux sur lesquels il souhaite réaliser des travaux.

- type 4 : « murs,murgers,pierriers »

Contrairement aux affleurements rocheux qui sont d'origine naturelle, les murs et murgers sont des ensembles empierrés de fabrication humaine ancienne, qui délimitent les parcelles et façonnent le paysage. Les murs sont généralement construits à l'aide de pierre retirées des prairies et superposées en ensembles linéaires sans liant maçonné (murs de pierres sèches).

Pouvant faire l'objet d'habitats naturels, principalement de reptiles, les murgers doivent être préservés en quantité suffisante sur un territoire (ilôt parcellaire) pour la préservation des espèces. Issus de l'activité humaine, les murs, murgers et pierriers peuvent faire l'objet d'aménagements en lien avec les activités agricoles. La création raisonnable d'ouvertures de murgers (exemple moins de 10 ml ou 5 ml avec une haie) pour permettre le passage de matériel agricole en condition de travail entre plusieurs parcelles sont autorisées et ne nécessite pas de demandes. Les autres travaux sur murs, murgers et pierriers font l'objet d'une demande de travaux de type 4.

Autres usages du casse-cailloux

Les cailloux remontant en surface suite à un travail du sol et nécessitant un broyage au casse-cailloux ne représentent aucun enjeu environnemental. Ils sont autorisés et ne nécessitent aucune demande préalable.

Qui est concerné ?

Ce formulaire s'adresse à toutes personnes (particuliers, collectivités, constructeurs, agriculteurs) ayant un projet de destruction ou altération d'éléments rocheux.

Ce formulaire est à compléter si vous projetez une action de destruction ou tous types de travaux sur des éléments rocheux dans le paysage quelle que soit leur taille, forme, nature et localisation.
La déclaration pour les « têtes de chats » isolées n'est pas indispensable, sauf si la densité d'éléments rocheux permet de se rapprocher d'un type 2 ou 3, dans ce cas il est recommandé de déposer une demande.

En cas de doute sur la nature de l'affleurement (type 1 ou 3), il est souhaitable de déposer une demande préalable.
En site Natura 2000, il est fortement recommandé de prendre contact avec l'animateur du site avant commencement des travaux. Tout retournement de prairie permanente, même de petite surface, nécessite une évaluation d'incidence préalable. .

Où renvoyer le formulaire ?

Direction Départementale des Territoires
4, rue du Curé Marion
39000 LONS LE SAUNIER
ou par mail :
ddt-seref-bf@jura.gouv.fr
ddt-sea@jura.gouv.fr

Textes réglementaires

Maintien des particularités topographiques au titre de la protection des espèces protégées
Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, notamment son article 93 et son annexe 2
Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979
Directive européenne « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992
Code de l'environnement, article 411-1
Loi française du 10 juillet 1976
Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
Arrêté n° 2019-07-05-002 du 18 juillet 2019 fixant la liste prévue au IV de l'article L414-1du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le Département du Jura.